



DOSSIER

Le Havre et l'entrée du port - © HAROPA PORT

L'APPORT DE L'INTERCOMMUNALITÉ À LA SAUVEGARDE DES POPULATIONS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE, UN DÉFI COLLECTIF

Pascal Mallet, chef du service risques majeurs, Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Comment répondre aux besoins du bassin multirisque des deux rives de la Seine et de trois départements ? Quelles sont les étapes déjà parcourues depuis 20 ans, leurs enseignements et celles à venir ? Entre les volontés locales et l'évolution de la réglementation, les acteurs locaux s'aguerrissent progressivement à la gestion des risques et développent une gouvernance collective des risques.

HISTORIQUE DE L'EPCI

Avec une trentaine d'établissements à risques industriels majeurs, le premier port conteneur de France, un PPI et un PPRT de zones, un PPRI du bassin versant de la Lézarde (34 communes) et un PPR Littoral (12 communes), notre bassin multirisque a développé une forte exigence de gestion des risques.

Pour accompagner la gestion territoriale des risques majeurs, notre service « Risques majeurs » a été créé en 1998 afin d'apporter conseil et expertise au maire du Havre. Il intègre en 2001 la Communauté d'agglomération havraise (CODAH, 17 communes) qui regroupe un quart ouest du bassin de risques.

Parce que l'on présentait les limites de la gestion des risques par silos thématiques et territoriaux, dès 2003, la CODAH propose de fonder l'Office des risques majeurs de l'estuaire de la Seine (ORMES), une association (1901) avec les parties prenantes locales : les communes, la Communauté de communes de Saint-Romain-de-Colbosc (CCSRC), les communes de Honfleur et de Deauville (rive gauche de la Seine), les sites industriels, le port du Havre, la CCI et l'université, pour développer une vision collective à la bonne échelle, ancrée sur l'estuaire complet, permettant d'aller « plus loin » que les obligations réglementaires de chacun.

Pour les dossiers de niveau stratégique, l'ORMES a constitué la structure locale de gouvernance permettant de construire une vision commune et de proposer à l'État des actions innovantes dont nous retirons collectivement les profits aujourd'hui. La stratégie pour le Plan de prévention des risques technologiques (17 Seveso seuil haut) a mobilisé le collectif autour des intercommunalités, des communes, des « SEVESO seuil haut » et du port du Havre pour développer une

réponse concertée à la hauteur des enjeux vers les habitants (Se protéger grâce au PPRT de la zone industrialo - portuaire du Havre - ORMES) et les activités économiques. Concernant le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL), les intercommunalités, les communes et le port ont décidé de contribuer aux études d'aléas de submersion marine jusqu'à la rédaction du règlement qui comprend un volet sur les mesures organisationnelles (PCS).

Cette gouvernance a permis à chaque acteur local de s'approprier la culture des risques, d'apprendre et de construire des réponses collectives concertées en bonne intelligence avec les services de l'État sur la durée.

En 2019, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est créée. Elle réunit les deux intercommunalités du Havre et de Saint-Romain-de-Colbosc et celle de Criquetot-l'Esneval au nord (comprenant le secteur littoral du port pétrolier d'Antifer et le pôle touristique d'Étretat). Marier trois intercommunalités comprenant 54 communes n'est jamais anodin, tant pour le nombre d'aléas et d'enjeux, qu'en matière de diverses cultures des risques et de sécurité.

LES COMPÉTENCES « RISQUES MAJEURS » DE L'INTERCOMMUNALITÉ HAVRAISE AVANT LA LOI MATRAS

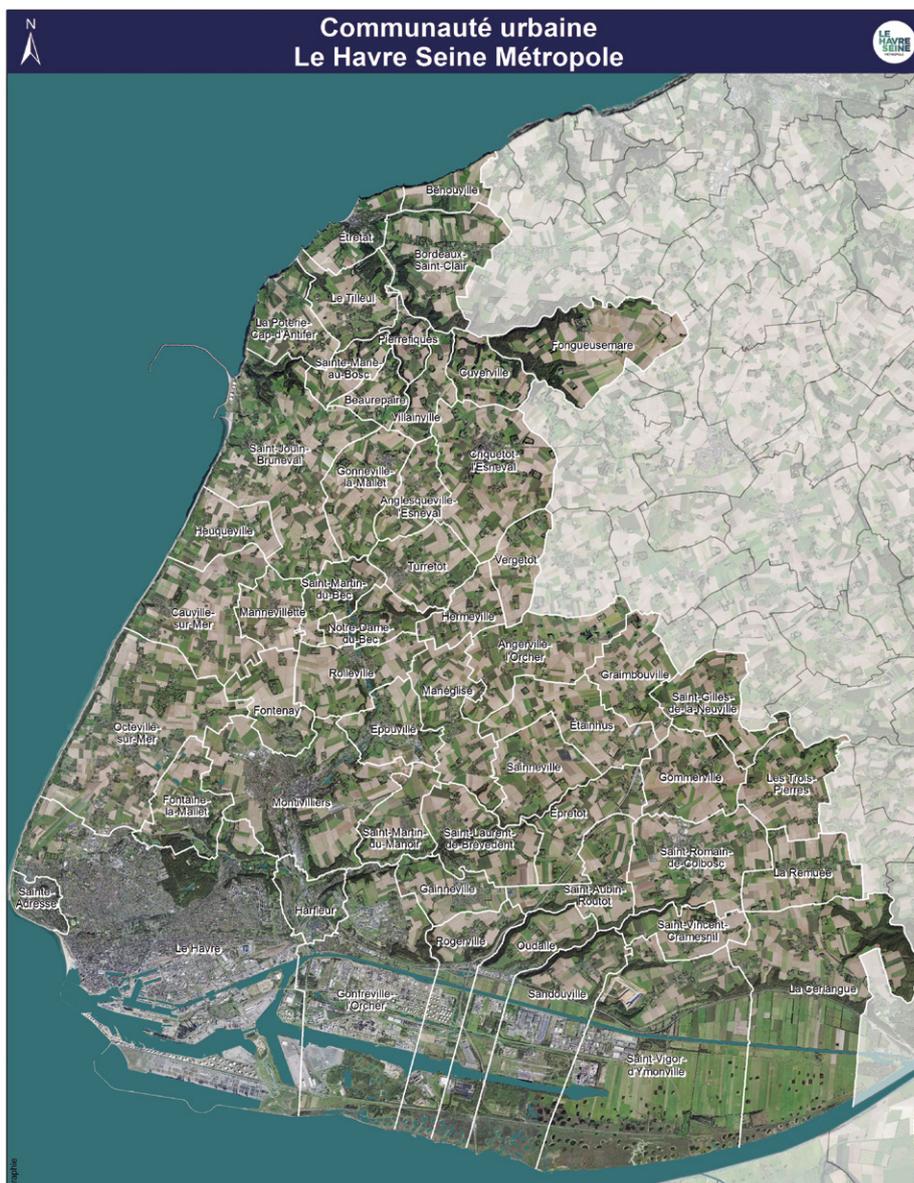
Les missions assurées par l'intercommunalité pour conseiller et assister les communes couvrent le large spectre de la gestion territoriale des risques :

- ▶ recensement et cartographie des risques naturels et technologiques,
- ▶ information préventive des populations,
- ▶ prévention des risques dans l'aménagement et l'urbanisme,
- ▶ gestion de crise de sécurité civile pour le compte de l'intercommunalité et des 54 communes,
- ▶ astreinte « Risques majeurs » 24/24h, 365/365j, à disposition du préfet et des maires,
- ▶ veille, vigilance et dispositifs d'anticipation des événements extrêmes,
- ▶ aide à la décision pour les crises de sécurité civile,
- ▶ alerte des populations gérée par l'intercommunalité pour les maires et le préfet :
 - dispositif d'alerte en masse multicanal (appel vocal, SMS, courriel)
 - réseau centralisé de 35 sirènes de sécurité civile.
- ▶ retour d'expérience et assistance en gestion post-crise,
- ▶ formation des élus et des agents à la gestion et communication de crise,
- ▶ partenariat avec l'ORMES et @alertestuaire pour l'acculturation des populations aux risques et la sécurité.

Par méconnaissance, par habitude, notre culture du travail en transversalité et en horizontalité reste un défi à relever. Les missions de gestion des risques l'exigent et en particulier celles relevant des mesures organisationnelles sans disposer d'un PICS formalisé en favorisant la réactivité et l'agilité.

QUELQUES ÉVÈNEMENTS SUR LE TERRITOIRE PEUVENT ILLUSTRER CETTE NÉCESSITÉ DE MOBILISER LA GESTION COLLECTIVE :

- ▶ Risque de rupture d'ouvrages hydrauliques en amont de secteurs d'habitations (trois



Les 54 communes de la Communauté urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE - © IGN et Région Normandie 2019

communes) qui a amené l'intercommunalité à déployer immédiatement son assistance à la mise en place d'une cellule de crise communale pendant presque trois jours et deux nuits. Le Service « Risques majeurs » a épaulé le nouveau maire pour traiter la crise avec les services d'urgence, en lien avec les services de l'État, les associations de protection civile, en préservant le rôle spécifique dévolu au maire (Direction des opérations de secours, DOS). Un plan d'évacuation préventive ad hoc a été conçu en s'appuyant sur les ressources des trois communes. Cet exemple bat en brèche l'idée reçue selon laquelle lorsque le sinistre porte sur plusieurs communes, le préfet prendrait automatiquement le rôle de DOS. La mise en place de pompes industrielles mobiles par l'intercommunalité a également été menée pour vider le bassin de rétention (> 30 000 m³) avant

d'analyser la fragilité de la digue.

- ▶ Un incendie majeur sur une raffinerie a eu lieu quelque mois après l'évènement du 26 septembre 2019 à Rouen. L'astreinte « Risques majeurs » intercommunale a été informée dans les plus brefs délais, en étroite relation avec les maires concernés par le panache et les services de sécurité civile. Elle a assuré le partage des informations utiles pour une éventuelle alerte et mise à l'abri de certains secteurs. L'intercommunalité a également apporté son expertise auprès de l'ARS afin d'éviter de sur-réagir par des mesures inadéquates d'interdiction d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, notre astreinte intercommunale a posté le premier message sur les réseaux sociaux, en accord avec le SIRACED-PC en prenant l'initiative de l'information des médias et de la population.



Premier tweet relatant le début d'incendie - © alertestuaire 2019

LES PERSPECTIVES OUVERTES PAR LA LOI MATRAS : LÉGITIMITÉ, INTELLIGENCE COLLECTIVE, TRANSVERSALITÉ ET HORIZONTALITÉ !

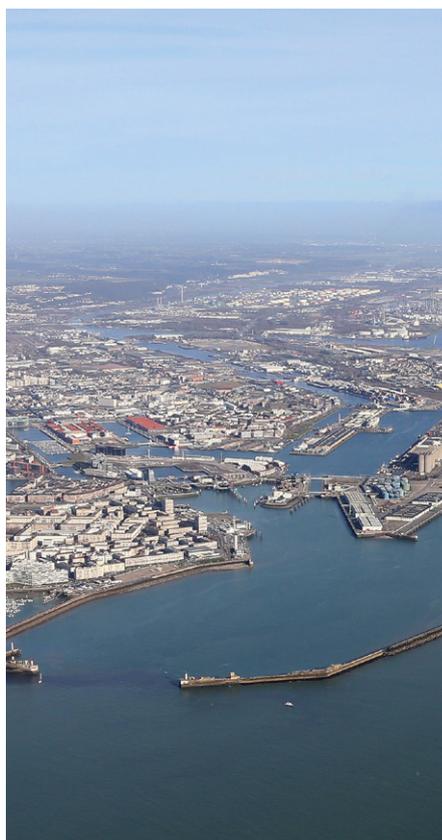
L'un des apports majeurs de la loi MATRAS concerne la légitimité confiée à l'intercommunalité pour travailler en amont main dans la main avec chaque commune. Par ailleurs, les communes sont submergées par leurs multiples obligations et les attentes très fortes de leurs concitoyens. La charge de la planification de la sauvegarde n'est pas à sous-estimer pour une commune, encore moins dans une mairie avec une secrétaire à mi-temps.

Le défi pour notre territoire devient triple :

- ❶ Disposer de 54 PCS opérationnels et pérennes ;
- ❷ Co-construire le PICS ;
- ❸ Faire vivre un système de sauvegarde et de continuité d'activité.

Au-delà donc, de répondre aux obligations réglementaires, l'intercommunalité a souhaité développer un principe d'intelligence collective, de solidarité et de mutualisation. Elle a proposé aux 54 communes de rejoindre le tout nouveau club PCS/PICS pour mettre la coopération au service des apprentissages, des montées en compétence, en interconnaissance et demain pour consolider l'ensemble par des phases d'entraînement des 55 organisations.

« Au-delà donc, de répondre aux obligations réglementaires, l'intercommunalité a souhaité développer un principe d'intelligence collective, de solidarité et de mutualisation. »



Le Havre et l'entrée du port - © HAROPA PORT

L'OBJECTIF DU CLUB PCS / PICS ?

Rendre le territoire plus résilient faces aux événements extrêmes à venir, c'est-à-dire mieux se préparer collectivement. Rendre complémentaires et opérationnels les 54 PCS et le PICS, en créant une culture commune des risques et de la sécurité, en créant des projets communs (outils mutualisés comme l'alerte en masse, PICS, annuaire commun, journée annuelle sécurité...), en partageant nos bonnes pratiques et nos expériences, en créant un réseau de proximité (notion de pluricentralité sur le territoire avec des communes – centre de district de sauvegarde) pour une entraide et une solidarité intercommunale la plus agile possible.

Un premier défi à relever : le 8 juin 2022, première réunion du club PCS-PICS, quelle participation ?



Les équipes municipales préparent leurs propositions de thèmes prioritaires, des rythmes de travail, etc. © LE HAVRE SEINE METROPOLE 2022

Cette première fut un vrai succès et a été riche d'idées, de partage d'expériences, de difficultés rencontrées et de volontarisme à progresser collectivement. Il a été convenu de se réunir en plénière une à deux fois par an et de constituer des groupes de travail à taille humaine à un rythme plus soutenu. Cette rencontre et l'état des lieux approfondi des PCS en cours vont permettre de rédiger une stratégie pluriannuelle de sauvegarde à l'automne. Parmi les sujets à venir, on parlera entre autres de la formation des élus et agents à la gestion de crise, des modèles de documents types de sauvegarde, l'organisation d'exercices, de RETEX, un schéma de solidarité et de mutualisation des moyens, etc. Nombreuses sont donc les perspectives de gestion collective des risques.